

02/10/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 octobre 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Madame la conseillère: Maylis Toulouse

Étaient absents Madame Joanne Leblanc et Monsieur Daniel Sabourin.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de septembre 2018
9. Résolutions
  - 9.1 Administration
    - 9.1.1 Demande d'aide financière de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Weedon
    - 9.1.2 Participation des élus à une activité de représentation
    - 9.1.3 Demande de financement pour l'installation d'une borne de recharge rapide
    - 9.1.4 ~~Acceptation du budget 2019 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux~~ **RETIRÉ**
    - 9.1.5 Versement pour la reconstruction de la rue Des Érables – Décompte progressif 6R2
  - 9.2 Sécurité publique
    - 9.2.1 Achat d'un camion de pompier
  - 9.3 Travaux publics
    - 9.3.1 Adjudication de contrat pour la correction mécanique et manuelle de pavage ainsi que la correction de bordures
  - 9.4 Loisirs
    - 9.4.1 Projet de la piste cyclable de la Saint-François – Position de la municipalité de Weedon
  - 9.5 Urbanisme / développement
    - 9.5.1 Fonds de développement des territoires – plan de communication
  - 9.6 Règlements
    - 9.6.1 Avis de motion – Règlement #2016-050 portant sur le code d'éthique des employés municipaux
10. Divers et affaires nouvelles : **Partenariat et participation financière projet lanternes de Noël** **AJOUTÉ**
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

**Monsieur Richard Tanguay Maire, retire le point 9.1.4, « ACCEPTATION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX » et ajoute au point 10.1, « PARTENARIAT ET PARTICIPATION FINANCIÈRE-PROJET LANTERNES DE NOEL »**

**2018-143**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**#3**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-144**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**#4**

**RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL**

Du maire ;

- Rencontre sur la piste cyclable.
- CA de communication du Haut-St-François
- Congrès de la FQM

Lac à l'épaule de la MRC :

A) PGMR-traitement des matières putrescibles

B) Budget de la MRC

Rencontre de coordination avec MYM

Rencontre avec le consul général des États-Unis. Remerciement à Monsieur Daniel Lepape.

Comité de la Route 257

Des conseillers ;

- Les conseillers présentent leurs activités à la satisfaction des personnes présentes.

**#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Rapport sur la piste cyclable.
- Renouvellement de la convention collective.
- Budget 2019
- Grappe industrielle
- Rue des Érables, finition des travaux.

**#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Question sur le suivi des installations septiques
- Chemin Ferry : à vérifier
- Route 257 est dangereuse: À corriger.
- Compost : ramassage des feuilles à l'automne.

**#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-145** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est 320 202.57 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>85 732.11 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>234 470.46 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>320 202.57 \$</b>
Salaires payés :	<u>47 354.46 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>367 557.03 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 09-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Par conséquent ; le directeur général fait le dépôt des correspondances du mois de septembre.

**#9 RÉSOLUTIONS**

**#9.1 ADMINISTRATION**

**9.1.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR DE WEEDON**

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 août dernier, l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Weedon a déposé une demande d'aide financière afin de mettre à niveau le parc-école en changeant le paillis couvrant la surface ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire assurer la sécurité des enfants utilisateurs de cet espace de jeu accessible à l'ensemble de la population ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-146** IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le versement de 1500\$ à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Weedon pour effectuer le changement de paillis du parc-école,

QUE ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-701-91-996.

**ADOPTÉE**

**9.1.2 PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION**

**2018-147** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Monsieur Richard Tanguay, maire, Messieurs Denis Rondeau et Daniel Sabourin, conseillers ainsi que Madame Maylis Toulouse, conseillère soient autorisés à participer à l'activité Oktoberfest de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent au coût de 30\$ par personne pour un total de 120\$,

QUE ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-701-91-996.

**ADOPTÉE**

**9.1.3 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE RAPIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la route 112 est une route stratégique pour les déplacements interrégionaux et que la municipalité de Weedon est un village relais ;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de développement de la municipalité vont nécessairement générer une augmentation de la circulation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est constamment interpellée par des usagers de la route 112 qui se trouvent à court de courant à proximité de Weedon et qui demandent avec insistance à la municipalité d'installer une borne de recharge ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-148**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification d'assister financièrement la Municipalité de Weedon à installer deux (2) bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques,

QUE la présente résolution soit transmise à la direction des parcs routiers du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification.

**ADOPTÉE**

**9.1.4 ACCEPTATION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

Ce point est retiré de l'ordre du jour de cette séance

**9.1.5 VERSEMENT POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE DES ÉRABLES – DÉCOMPTE PROGRESSIF 6R2**

**CONSIDÉRANT QUE** le déboursé concerne le projet de réfection de la rue des Érables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu le rapport de la firme EXP émis par M. Jean-Yves Lavoie se rattachant au décompte progressif numéro 6R2 de la compagnie Sintra Inc. à l'effet que la 2<sup>ème</sup> couche d'asphalte est complétée et conforme au devis ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-150**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la technicienne comptable à verser la somme de 144296.30 \$ (taxes incluses) à la compagnie Sintra Inc.

Que le montant soit pris à même le compte budgétaire 03-310-03-411.

**ADOPTÉE**

## **#9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.2.1 ACHAT D'UN CAMION DE POMPIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des incendies des rivières est composée des municipalités de Dudswell, Lingwick et de Weedon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des incendies des rivières a procédé à des soumissions pour l'achat de deux camions autopompes-citernes pour les municipalités de Weedon et de Dudswell afin de procéder à leur remplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** deux propositions ont été déposées et analysée par la Régie des incendies des rivières soit celles de Techno feu inc. et Maxi métal;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est Maxi métal avec un camion autopompe pour la municipalité de Weedon à 435 100\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des incendies des rivières a présenté les propositions au caucus du conseil lors de sa rencontre du 24 septembre 2018 et a fait la recommandation de procéder à l'acquisition des camions pour les deux municipalités, dont le camion autopompe-citerne pour la municipalité de Weedon;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-151**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Groleau

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil accepte la recommandation de la Régie des incendies des rivières à l'effet de procéder à l'acquisition du camion autopompe-citerne de Maximetal au coût de 435 100\$;

**QUE** le financement dudit camion incendie se fera de la façon suivante :

- Versement de 100 000\$ pris à même le surplus non réservé;
- Le solde de 335 100\$ financé par crédit-bail sur 60 mois (location-acquisition) avec une valeur résiduelle à déterminer au terme de 60 mois, applicable sur le taux d'intérêt en vigueur;

**QUE** la présente résolution est conditionnelle à la poursuite des recherches par la Régie des incendies des rivières d'un camion autopompe-citerne jusqu'au terme du délai de 60 jours d'avis de commande.

**ADOPTÉE**

### #9.3 TRAVAUX PUBLICS

#### 9.3.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA CORRECTION MÉCANIQUE ET MANUELLE DE PAVAGE AINSI QUE LA CORRECTION DE BORDURES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2018-05 conformément aux lois en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le vendredi, 21 septembre 2018 à 14h00 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-152**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2018		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Desc. des travaux</b>	<b>Côût (taxes incluses)</b>
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	Pavage de correction	212.70 \$ / tonne métrique
	Correction de bordures	63.25 \$ / mètre
<b>Pavage Estrie Beauce Inc.</b>	<b>Pavage de correction</b>	<b>200.93 \$ / tonne métrique</b>
	<b>Correction de bordures</b>	<b>57.48 \$ / mètre</b>
Sintra Inc. Région Estrie	Pavage de correction	295.10 \$ / tonne métrique
	Corrections de bordures	53.60 \$ / mètre

QUE l'entreprise Pavage Estrie Beauce Inc. soit retenue pour la correction mécanique et manuelle de pavage ainsi que la correction de bordures, le tout, les taxes fédérales et provinciales incluses ;

**ADOPTÉE**

## **#9.4 LOISIRS**

### **9.4.1 PROJET DE LA PISTE CYCLABLE DE LA SAINT-FRANÇOIS – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes ont été faites au MTMDET pour une remise en service du rail entre Thetford Mines et Vallée-Jonction et que nous avons été informés qu'un moratoire jusqu'en mars 2019 sur la signature des baux et le démantèlement du rail est imminent sur l'ensemble du tronçon entre Vallée-Jonction et Sherbrooke ;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas eu de demande pour le tronçon entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réseau cyclable avance rondement et que des efforts en temps ainsi que des sommes importantes ont déjà été engagés dans le projet par les partenaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités ont déjà eu l'accord de démanteler des parties du rail et que des baux ont été signés ou sont en voie d'être signés avec le MTMDET pour la réalisation du projet de la Piste cyclable de la Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** des appels d'offres sont en cours ou ont été ouverts pour le démantèlement de sections importantes du rail et que les délais de la validité des offres ne permettent pas d'attendre jusqu'en mars 2019 pour octroyer les contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a été informé que le tronçon entre Thetford Mines et Sherbrooke n'est pas viable pour la circulation des trains ;

**CONSIDÉRANT QUE** des sections importantes du rail sont manquantes ou très instables entre Thetford Mines et Saint-Joseph-de-Coleraine et que la réhabilitation du rail sur cette section n'est pas réalisable ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état général du rail est médiocre, que les différentes études de coûts et d'opportunités de relance dans le Haut-Saint-François se sont soldées par un échec quant à la relance du rail ;



**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-153**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande le retrait immédiat du moratoire sur le chemin de fer entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke en vue de permettre la réalisation d'une piste cyclable multifonctionnelle dont les études ont déjà été réalisées,

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au député de la circonscription de Mégantic et à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

**#9.5 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

**9.5.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – PLAN DE COMMUNICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire renforcer l'image qu'elle projette auprès de ses résidents afin d'augmenter le sentiment d'appartenance des différentes générations ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite améliorer sa visibilité pour attirer des nouveaux projets commerciaux, industriels, immobilier et touristiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire renforcer l'image qu'elle projette auprès de ses résidents afin d'adopter une vision commune et augmenter le sentiment d'appartenance des différentes générations ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire assurer la transparence des décisions prises et faire connaître à la population les services, activités, programmes, règlements municipaux, décisions du conseil et faits d'intérêt public concernant la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon désire anticiper les changements se doter d'un plan de communication pour assurer une bonne coordination des communications de municipalité en établissant un cadre de référence, des orientations et en proposant des actions de communication harmonieuses favorisant l'atteinte des objectifs de développement économique et social de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du bureau du chargé de projet propose de faire recours à une agence de communication pour l'élaboration d'un Plan de communication ;

**CONSIDÉRANT QUE** les accompagnements par des ressources spécialisées (Agence de communication sont subventionnés à hauteur de 75%) ;

## **EN CONSÉQUENCE,**

**2018-154**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Fonds de Développement des Territoires (FDT) soit utilisé pour financer la réalisation du Plan de communication et ce, pour un montant de 15 000,00 \$, soit 75% de l'estimé total de 20 000 \$ ;

QUE l'équipe de développement local qui a pris connaissance du projet déposé audit fonds est composée de :

- Richard Tanguay, maire
- Maylis Toulouse, conseillère
- Renée Paquet, citoyenne
- Léo Provencher, citoyen
- Monsieur Mokhtar Saada, conseiller en développement
- Monsieur Daniel Le Pape, directeur général

QUE Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, soient autorisés à signer, pour la municipalité, tout document dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT).

**ADOPTÉE**

## **#9.6 RÈGLEMENTS**

### **9.6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2016-050 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Pierre Bergeron conseiller au district no.1, que, lors d'une séance ultérieure, le règlement no. 2018-072 sera adopté afin de modifier le règlement no. 2016-050 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Une modification à la règle 2 – LES AVANTAGES permettra de clarifier ce qui est interdit à tout employé.

Ce règlement sera adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1)

Le projet de règlement est présenté par Monsieur Richard Tanguay et déposé séance tenante.

**#10 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

-Partenariat et participation financière au projet de lanternes de Noel.

**#10.1 PARTENARIAT ET PARTICIPATION FINANCIÈRE- PROJET DE LANTERNE DE NOEL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme RAVIR (regroupement des artistes vivant en ruralité) a fait parvenir à la municipalité de Weedon et à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, une offre de projet portant sur la création de lanternes de Noël par les enfants de l'école primaire au coût total de 450 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur a confirmé son désir de partenariat avec la municipalité dans ce projet et s'engage à défrayer la moitié des frais soit 225 \$ ;

**2018-155 EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le partenariat avec l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Weedon dans le cadre du projet de l'organisme RAVIR concernant la confection de lanterne de Noël par les enfants de l'école primaire et autorise le versement d'une somme de 225 \$ pour ledit projet,

QUE ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-701-91-996.

**#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun sujet n'a été présenté

**#12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Sur le règlement sur le code d'éthique des employés municipaux.
- Sur la rencontre avec la Consul Général des États-Unis
- Sur l'achat du camion incendie par la Régie des Rivières.

**#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2018-156** À 20 h 47, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Daniel Le Pape,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay  
Maire